

Et chez nous que fait-on ?

Alors que beaucoup de pays stoppent ou limitent l'éolien en raison des risques pour la santé, la France choisit d'accélérer le développement.

En France, un arrêté de 2011 dispense les éoliennes du contrôle des basses fréquences imposé par le Code de la santé publique ! Le même arrêté les dispense de respecter le seuil d'infraction sonore et le porte à 35 dBA (décibels audibles) ce qui correspond à un triplement du bruit.

Nos voisins préconisent des distances de 1,5 à 2 km entre éoliennes et habitations.

En France, on peut implanter des éoliennes géantes (de 200 mètres de haut) à **500 mètres des habitations**. Le Sénat a bien tenté de faire passer la distance à 1000 mètres mais n'a pas été entendu par les députés au prétexte qu'on ne pourrait plus en implanter suffisamment.

Nous avons besoin de vous pour faire annuler les projets éoliens

C'est en étant très nombreux que nous pourrons peser sur les décisions préfectorales

Bulletin d'inscription à envoyer au siège avec un chèque de 10 € :

Nom : Prénom :

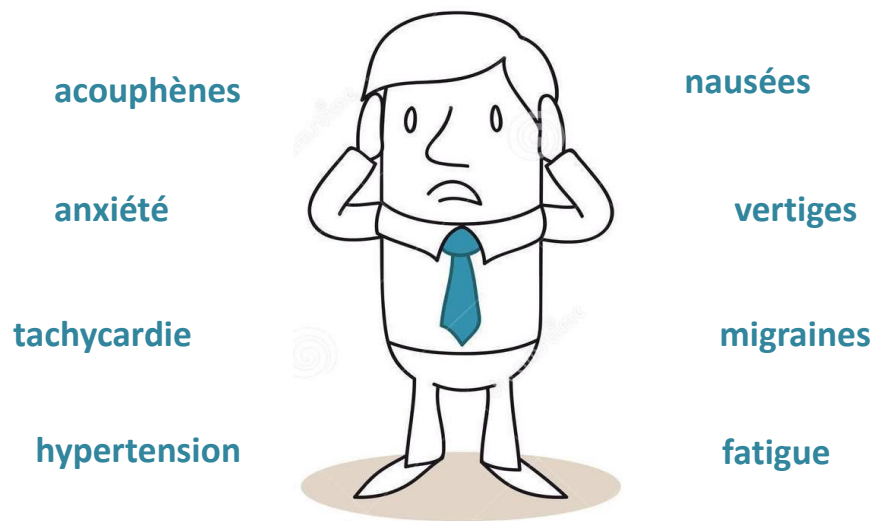
Adresse mail : Tel. :

Adresse en Bourgogne :

Adresse principale si différente :



Notre santé mise en danger



Pour implanter un parc éolien, de nombreuses études d'impact sur la faune et la flore sont exigées, mais aucune sur la santé humaine

Visitez notre site internet : <http://www.lacourdesmirages.fr/>

Rejoignez notre association **LACOUR DES MIRAGES**

Siège : 4 route de Dompierre en Morvan, 21210 Lacour d'Arcenay

Adresse mail : info@lacourdesmirages.fr

Partout dans le monde, les mêmes symptômes frappent les riverains d'éoliennes

Les sons lancinants émis par les éoliennes, entre 35 et 120 Décibels, peuvent être audibles jusqu'à 5 km .

Les infrasons, l'ennemi invisible

Les infrasons sont des ondes émises par la rotation des pales et les vibrations des mâts, à des fréquences très basses (0,15 à 0,20 hertz) qui ne sont donc pas audibles.

Ils agissent sur l'oreille interne en provoquant des maux semblables au mal de mer ou au mal des transports chez certaines personnes et certains animaux . Les infrasons peuvent se propager jusqu'à 10 km et rien ne les arrête, ni les murs ni les collines.

Le syndrome éolien est attesté par plus de 400 études et rapports internationaux

Ceux des Dr Nina Pierpont (USA) et Nicole Lachat (Suisse) sont maintenant des références. Ceux tout récents de Cooper (Australie), Schromer (USA), Swinbanks (Royaume Unis) et J. Mikilajczak (Pologne) confirment les effets indésirables des éoliennes.

Que fait-on partout dans le monde ?

*Le Danemark, pays pionnier de l'éolien, a stoppé en 2014 l'implantation d'éoliennes terrestres en raison du risque de nocivité des infrasons sur la santé.
Une enquête gouvernementale est en cour.*

En Allemagne, l'Assemblée des médecins, réunie en congrès national en mai 2015, a lancé une alerte sérieuse sur l'impact néfaste des basses fréquences, en dessous de 1 Hz, à proximité des habitations. Le rapport signale leurs effets, même en l'absence de toute rotation des pales, causés par les vibrations des mâts.

En Australie, le Sénat publie en 2015 un rapport qui reconnaît les souffrances des riverains d'éoliennes et demande la mise en place rapide d'études indépendantes et de nouvelles normes. Il s'appuie notamment sur le rapport Cooper qui met en évidence un lien irréfutable entre les infrasons émis par les éoliennes et les troubles des riverains (migraines, nausées, vertiges, pression dans la tête...) ainsi que sur les témoignages de centaines de victimes.

Les Flamands interdisent les éoliennes en zone non industrielle.

Bulletin d'inscription à envoyer au siège avec un chèque de 10 € :

Nom : Prénom :

Adresse mail : Tel. :

Adresse en Bourgogne :

Adresse principale si différente :

Visitez notre site internet : <http://www.lacourdesmirages.fr/>

Rejoignez notre association LACOUR DES MIRAGES

4 route de Dompierre en Morvan, 21210 Lacour d'Arcenay

Adresse mail : info@lacourdesmirages.fr